

AVIS CESEC N°2019-13¹

Relatif au

Conventions de partenariat avec les réseaux gérontologiques insulaires

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 05 mars par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *les conventions de partenariat avec les réseaux gérontologiques insulaires* ;

Après avoir entendu, Madame Marie GIANELLI, Direction de l'autonomie, DGA des affaires sociales et sanitaires ;

Sur rapport de Monsieur Christian NOVELLA pour la commission « précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 mars à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

La collectivité de Corse définit, dans le cadre de ses compétences, en lien avec les partenaires institutionnels *privés/ publics/associatifs*, une stratégie d'actions en faveur des personnes âgées en cohérence avec le Prughjettu d'azzione sociale 2018-2021 dont les objectifs sont : - de favoriser le maintien à domicile ; - d'améliorer la qualité de prise en charge des publics âgés et en situation de handicap ; - d'adapter l'offre en matière d'hébergement médico-social, au service d'une société plus inclusive ; - de créer les conditions favorables au développement de la Silver économie en Corse.

Trois dispositifs gèrent le parcours des personnes âgées : CLIC, MAIA, PAERPA. Ils repèrent fluidifient et coordonnent les parcours.

L'objectif de la CdC est d'améliorer la coopération ainsi que la coordination entre les différentes structures d'appui d'accompagnement et de prise en charge, et les acteurs des secteurs sanitaires du médico-social et social.

¹ Adopté à l'unanimité.

Pour cela, en premier lieu, la CdC renouvelle le partenariat avec les 3 réseaux de santé gérontologiques suivants : RIVAGE en haute Corse, AXE à Ajaccio, SARV en Sartonais Alta Rocca.

Seuls les réseaux AXE et SARV ont besoin de renouveler leur convention de partenariat, arrivée à échéance. **Le CESEC note avec satisfaction que les réseaux intéressés par cette convention ont participé à son élaboration.**

Le CESEC s'interroge sur la gouvernance de la future plateforme d'appui régionale (PTA), dans les 2 ans à venir. Il faut savoir que ces réseaux sont appelés à être mutualisés avec les Clic, Maia et Paerpa pour se fondre dans la PTA, qui aura un rôle d'orientation transversale, quels que soient l'âge et la problématique sanitaire ou sociale.

Le CESEC souligne le rôle essentiel des *IDE libérales* de pratiques avancées ou des *IDE Asalée* (Action de santé libérale en équipe) qui seraient aptes à faire des Plans Personnalisés de Soins et de l'aide à la coordination des soins de proximité.

Une formation d'une promotion de 15 infirmières de coopération dans le cadre du Paerpa au centre hospitalier de Bastia aura lieu en avril. Il serait bon d'en former tous les ans dans tous les territoires et de développer des équipes mobiles gériatriques externes (financées par le ministère actuellement) pour faire une évaluation réelle pluridisciplinaire à domicile. Cette convention de renouvellement prévoit : une convergence opérationnelle entre les réseaux, une évaluation standardisée (ESG) et des plans personnalisés de soins (PPS), des outils communs d'évaluation, d'accompagnement et de besoins pour préparer le parcours de soins et d'accompagnement des personnes âgées dès leur sortie d'hospitalisation. Un financement de 25 000 euros est prévu pour chacun de deux réseaux. Le CESEC se félicite que les réseaux aient été associés à la mise en place de ces conventions.

Le CESEC se réjouit de la volonté d'harmonisation opérationnelle des réseaux gérontologiques par la mise en commun d'outils standardisés et personnalisés d'évaluations. Il recommande qu'un lien soit établi avec les autres structures qui s'occupent de personnes âgées comme l'ADMR, les autres services d'aides à domicile, les services de soins infirmiers à domicile, les services d'hospitalisation à domicile, le personnel médical et les services hospitaliers.

Le CESEC s'inquiète des difficultés de fonctionnement des réseaux et de l'ensemble des structures d'accompagnement et de soins des personnes âgées inhérents à un manque de personnels, dû à la réduction des moyens financiers mais aussi à la pénibilité des tâches à effectuer.

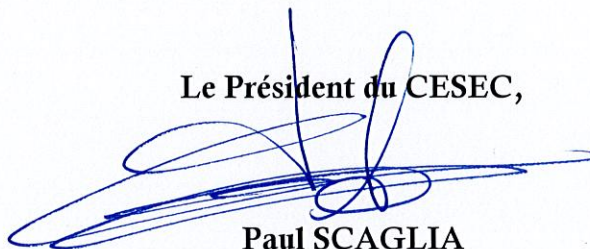
Néanmoins, à défaut de pouvoir assurer à leurs côtés une présence continue de jour et de nuit, qui éviterait un bon nombre d'hospitalisations et de mise en EPHAD, les personnes âgées doivent faire appel à des personnels extérieurs non pris en charge.

C'est pourquoi, dans l'objectif exprimé par la CdC de vouloir favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le CESEC invite à une réflexion en s'appuyant sur la compétence et l'expertise de réseaux et de structures gérontologiques, en vue de la création d'un dispositif qui assurerait ce maintien par une présence continue.

Le CESEC estime qu'un état des lieux est nécessaire pour évaluer la prise en charge des personnes âgées sous toutes ses formes par différentes structures. Cela se révèle d'autant plus indispensable, que l'ARS veut créer prochainement une plateforme qui unifiera tous les réseaux et structures gérontologiques. Cette unification ne peut être profitable, que si elle est concertée et étayée par des données fiables.

Le CESEC est favorable à l'approbation des conventions de partenariat et de financement entre la CdC et l'association AXE et la CdC et le réseau de santé polyvalent SARV.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul SCAGLIA